



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

10<sup>e</sup> séance du mardi 13 décembre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Johann DUPUIS et crts « Le Grand-Pont doit rester un axe fort pour les transports publics urbains et la mobilité douce » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

*et adopte*

la résolution de Mme Kovaliv, disant :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité n'autorise la circulation sur le Grand-Pont qu'à la mobilité douce et aux transports publics et entreprenne toutes les étapes de travail nécessaires à la requalification de l'axe Chauderon-St-François vers un axe fort de transport public urbain attractif pour la population lausannoise dans les meilleurs délais. »*

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi treize décembre deux mille vingt-deux.

La présidente :



Le secrétaire :